

DISTRIBUTEUR	PV vij
Nom	
Date	
Signature	



EAN n° :
 N° compteur : 3056908
 Index I : 3306554
 Index II :

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
 Modification de tension d'alimentation / Transfert de propriété

Type de locaux :
 Lieu d'inspection : Avenue du Jardinier maison n°43 1330 Ruesselt Erseel
 Propriété de : Erseel
 Mandant : existant
 Installateur :
 TVA :
 Inspecteur : A. Lelouan
 Délivré à :
 Date d'inspection : 30.08.2011

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V + N Protection max. : Malysa Commutateur, position :
 Protection principale : Disj. : 32A Interrupteur / sectionneur :
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : XVA nombre de conducteurs : 5 diamètre : mm
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : XVA nombre de conducteurs : 5 diamètre : 10 mm
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 28 Ω
 Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 14 Résistance d'isolement général : 77,074 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 290A 10,3A mA Supplémentaire : 290A 10,074 mA
 Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
 Installation exécutée conformément aux schémas : oui / non Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
 Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre
 Continuité PE- et liaison équipotential : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
 Description : voir les schémas en annexe - appareils

voir schémas

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

rien

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scelles au sigle d'O.C.B.
 Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
 La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 30.08.2011 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur l'inspecteur
A. Lelouan

NOTE AUX ENTREPRISES. En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, direction "énergie électrique" tout accident survenu des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.